



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 février 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2013-240

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SYLVIE GONEAU ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE trois projets de développement situés dans le secteur de Gatineau ont été approuvés par le conseil, soit respectivement dans les secteurs de la rue Maurice-Beaudoin (tronçon nord), de la rue Claude-Monet et des rues Davidson et Gabrielle-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique des remplacements de noms de rues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit changer le nom des trois tronçons afin de répondre à des besoins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge approprié les noms Henri-Matisse pour désigner le tronçon nord de l'actuelle rue Maurice-Beaudoin, Edgar-Degas comme nom de remplacement pour un tronçon de la rue Claude-Monet et le nom de Gallichan comme nom de remplacement pour l'actuelle rue Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues sont conformes aux normes de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les changements de désignation de noms de rues pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

Changements de noms de rues :

Numéros de lots	Cadastres	Noms de rues
Projet Domaine Lorrain 3 138 213 et 3 553 687	Cadastre du Québec	Rue Henri-Matisse
Projet Les Jardins Lorrain 3 138 216	Cadastre du Québec	Rue Edgar-Degas
Projet Domaine Lorrain 1 103 204 et 1 658 224	Cadastre du Québec	Rue de Gallichan

Adoptée

CE-2013-241

AUTORISER BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC À PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS POUR LE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU DE BOIS ET DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRIQUES AÉRIENS Y ÉTANT ASSOCIÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER D'ACCÈS AU PARC MACLAREN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du sentier d'accès du parc MacLaren ont été entrepris au courant de l'été 2012 et qu'ils sont complétés à 95 %;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir compléter les travaux, il est nécessaire de déplacer un poteau de bois appartenant à Bell Canada (parc Bell), car ce dernier est présentement situé dans l'axe du sentier;

CONSIDÉRANT QUE ce poteau supporte aussi le réseau électrique aérien d'Hydro-Québec et que, de ce fait, les câbles électriques doivent être transférés au nouveau poteau;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a soumis à la Ville un prix fixe au montant de 5 150,28 \$, incluant les taxes, pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a soumis à la Ville une estimation au montant approximatif de 10 466,95 \$, incluant les taxes, pour ces travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise Bell Canada à déplacer son poteau et à réaliser les travaux requis sur son réseau pour un montant fixe de 5 150,28 \$, incluant les taxes;
- autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux requis pour le transfert de ses câbles au poteau pour un montant approximatif de 10 466,95 \$, incluant les taxes. Ces travaux représentent un montant total de 15 617,23 \$, incluant les taxes, le tout dans le cadre des travaux d'aménagement du sentier d'accès au parc Maclaren.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12032-001-25149	14 938,07 \$	Parc Maclaren - Aménagement de parcs
04-13493	679,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-242

SOUMISSION 2012 SI 390 - TRANSPORT DE BOUES STABILISÉES, DE SABLE ET DE DÉTRITUS HUMIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 144778 Canada inc. Frères Robinson, 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour le transport de boues stabilisées, de sable et de détritiques humides de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, au montant total approximatif de 70 033,58 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et sera valide pour deux ans. Les prix seront fixes pour la durée du contrat. De plus, le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2014 et 2015, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41460-444-25139	29 307,24 \$	Granulation - Usine de traitement des eaux usées - Transport et enfouissement
04-13493	1 332,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-243

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PARTIE DU LOT 2 884 678 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 63, RUE RIVERVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Burnier est propriétaire du lot 2 884 678 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 63, rue Riverview;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de renouvellement des conduites PRECO, la Ville de Gatineau a remplacé des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial se trouvant sous une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation, la mise en place d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec s'avère nécessaire afin de rendre conforme la présence de conduites;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec la propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 54,6 m², et que cette dernière a signé une option de servitude le 10 décembre 2012, pour un montant total de 5 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise a été établie à 5 000 \$ par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition de la servitude sur une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 54,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négocié et dûment signé par madame Isabelle Burnier le 10 décembre 2012, pour un montant total de 5 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder à l'annulation de la servitude numéro 259 724 se trouvant sur une seconde partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec et qui n'a plus de raison d'être due à l'abandon antérieur d'une ancienne conduite qui servait alors de bouclage de ce réseau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 54,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée par madame Isabelle Burnier le 10 décembre 2012, pour un montant total de 5 000 \$, plus les taxes applicables;
- accepte d'annuler la servitude numéro 259 724 se trouvant sur une partie du lot 2 884 678 au cadastre du Québec;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-008-25140	5 498,75 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Acquisitions servitudes
04-13493	250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-244

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 5 173 191 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 2915871 CANADA INC. (TEMPLETON MARINE EXPERTS) - PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 2915871 Canada inc. est propriétaire du lot 5 173 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 18, rue Sanscartier et d'une superficie de 59,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire acquérir ce lot dans le but d'y aménager une portion de la piste cyclable de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition du lot 5 173 191 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 59,5 m², et que ce dernier a signé une promesse de cession le 22 novembre 2012, pour un montant total de 745,55 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'acquisition a été déterminé à partir du rôle d'évaluation, lequel établi une valeur au taux de 12,53 \$/m², pour un montant total de 745,55 \$ et que cette valeur ne justifie pas le coût d'un rapport d'évaluation externe estimé à environ 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du lot 5 173 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 59,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 22 novembre 2012, pour un montant total de 745,55 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition de gré à gré du lot 5 173 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 59,5 m², au montant de 745,55 \$, plus taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-017-25141	819,92 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Sanscartier
04-13493	37,28 \$	- Réfection - Mise à l'eau TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-245

ACQUISITION DE DEUX SERVITUDES RÉELLES ET PERPÉTUELLES D'UTILITÉS PUBLIQUES - PARTIE DES LOTS 2 957 070 ET 2 957 069 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 237 ET 241, RUE TRUDEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Grenier est propriétaire du lot 2 957 070 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu et désigné comme étant le 237, rue Trudel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Gravel est propriétaire du lot 2 957 069 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu et désigné comme étant le 241, rue Trudel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit prendre deux servitudes réelles et perpétuelles sur une partie de ces deux terrains dans le but d'enfouir des fils télémétriques servant à relier la station de pompage Fortin au réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs marchandes des parcelles requises ont été établies par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 13 décembre 2012 comme suit :

- 237, rue Trudel : 1 530 \$
- 241, rue Trudel : 1 050 \$
- Total : 2 580 \$

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite aux négociations, des ententes sont intervenues avec les propriétaires, lesquels acceptent de céder les servitudes requises aux montants suivants :

- 237, rue Trudel : 2 500 \$
- 241, rue Trudel : 1 200 \$
- Total : 3 700 \$

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre la valeur marchande et celle découlant des ententes, soit un montant de 1 120 \$, est jugé raisonnable puisqu'il permet à la Ville de Gatineau d'éviter des procédures d'expropriation et ainsi économiser des coûts variant de 5 000 \$ à 10 000 \$ par propriété;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande que la Ville de Gatineau procède à l'acquisition des servitudes d'utilités publiques sur :

- une partie du lot 2 957 070 au cadastre du Québec, d'une superficie de 38,3 m², connu et désigné comme étant le 237, rue Trudel à Gatineau;
- et sur une partie du lot 2 957 069 au cadastre du Québec, d'une superficie de 26,3 m², connu et désigné comme étant le 241, rue Trudel à Gatineau.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 2 957 069 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 26,3 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans le document « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Guy Gravel en date du 18 janvier 2013, pour un montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 2 957 070 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 38,3 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau ainsi qu'aux autres conditions stipulées dans les documents « Option de servitude » négocié et dûment signé par monsieur Paul Grenier en date du 16 janvier 2013, pour un montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41535-993-25142	4 069,08 \$	Stations de pompage - Secteur Est - Servitude
04-13493	185,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-246

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-50 - 490 428,81 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 DÉCEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 au montant de 490 428,81 \$ pour la période du 23 au 29 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-247

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-51 - 89 124,70 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 JANVIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 au montant de 89 124,70 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-248

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-52 - 115 786,54 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 JANVIER
2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-52 au montant de 115 786,54 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-249

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-02 - 300 725,82 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 JANVIER
2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-02 au montant de 300 725,82 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-250

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-03 - 476 799,24 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 JANVIER
2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-03 au montant de 476 799,24 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-251

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-04 - 493 134,47 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 JANVIER
2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-04 au montant de 493 134,47 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-252

TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LA COUPE ET LE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavage Massie limitée s'est vu adjuger, par la résolution numéro CE-2012-878 en date du 6 juin 2012, un contrat pour la coupe et le rapiéçage d'asphalte;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un contrat à prix unitaire;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides jusqu'au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a effectué des services supplémentaires de coupe et de rapiéçage, et ce, jusqu'à la fin de la saison 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le paiement additionnel au montant total et final de 87 203,15 \$ à la firme Pavage Massie limitée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2, pour la coupe et le rapiéçage d'asphalte supplémentaires, le tout conformément aux prix unitaires apparaissant à la formule de soumission déposée en date du 17 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521	83 410,88 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 792,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-253

SOUMISSION 2012 SP 161 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHASSE-NEIGE ET D'UNE AILE DE BORDAGE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Lourds Papineau inc., 1186, route 321 Nord, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture et l'installation d'un chasse-neige et d'une aile de bordage pour un montant total approximatif de 57 195,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12007-003-25153	54 707,86 \$	Achat de véhicules et équipements - Équipements de déneigement
04-13493	2 487,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-254

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2013 ENTRE LA REVUE TRANSCONTINENTAL ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 29 180,66 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire promouvoir ses activités et ses événements sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres reconnaît La Revue Transcontinental comme un partenaire important dans la diffusion des activités artistiques et événementielles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir les activités artistiques et événementielles tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec La Revue Transcontinental met en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la Politique culturelle de mettre en place des outils pour promouvoir des activités culturelles et événementielles de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (5) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente 2013 entre La Revue Transcontinental et la Ville de Gatineau et autorise une dépense de 29 180,66 \$, taxes incluses;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental et la Ville de Gatineau pour l'année 2013;
- autorise le trésorier à payer les factures relatives à cette entente, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72130-341-25152	25 835,70 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Publication d'avis et d'annonces
04-13493	1 269,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 075,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72130-349	25 835,70 \$		Gestion de la diffusion culturelle - Autres dépenses de publicité et d'information
02-72130-341		25 835,70 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Publication d'avis et d'annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2013.

Adoptée

CE-2013-255

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC, LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME ACCES ALCOOL 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES alcool est un projet fondé sur la concertation entre les services de police et les ministères et organismes concernés visant à contrer le commerce illicite de boissons alcooliques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES alcool contribue à la santé et à la sécurité des citoyens ainsi qu'à l'assainissement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le programme est fondé sur des inspections systématiques des établissements licenciés et la conduite d'enquêtes visant à démanteler les débits clandestins et les réseaux de distribution illégaux de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE les inspections systématiques ainsi que les enquêtes sont conduites par les policiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique coordonne le programme alors que la coordination des opérations menées par les services de police municipaux relève de l'Association des directeurs de police du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique rétribue les opérations policières conduites dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement consent à sécuriser, pour les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, une portion du financement octroyé pour la conduite des opérations policières dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente circonscrivant les droits et obligations des parties est conclu entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux et chaque municipalité dont le service de police participe au programme;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera conclu pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau entend participer au programme ACCES alcool pour les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de polices du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux et la Ville de Gatineau officialisant la participation du Service de police au programme ACCES alcool pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service de police sont autorisés à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin, comme stipulé dans l'annexe A du protocole d'entente, seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 - Gendarmerie, mais entièrement compensés par le ministère des Finances du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente, et ce, pour chacune des années prévues au protocole d'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-256

PAIEMENT DE LA FACTURE À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. - ENTRETIEN ET MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS POLICIÈRES - PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-1007 en date du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc., un contrat pour l'acquisition des produits PoliceCAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-92 en date du 22 janvier 2003, approuvait l'octroi d'un contrat pour l'entretien et la mise à jour des logiciels Versadex (Système de gestion de dossier);

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2012, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à même ses logiciels de gestion, de communication et d'informations policières, ce qui a engendré une augmentation des frais d'entretien de support et que le montant pour ces frais est maintenant de 262 590,25 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de gestion, de communication et d'informations et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la comptabilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéas de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à la compagnie Versaterm inc., 2300, avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, un contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières pour l'année 2013 et autorise le trésorier à acquitter la facture découlant du contrat, sur présentation des pièces justificatives émises par la compagnie Versaterm inc., et ce, pour un montant de 262 590,25 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-555-25150	6 103,61 \$	Administration - Incendie - Entretien de logiciels
02-21601-555-25151	245 067,19 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
04-13493	11 419,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-257 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 - 623 030,13 \$ - PÉRIODE DU 24 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04, d'un montant total de 623 030,13 \$, pour la période du 24 janvier au 6 février 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2013.

Adoptée

CE-2013-258 **RÈGLEMENT NUMÉRO 726-2013 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 79-5-2009 ET SES AMENDEMENTS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires et remplaçant le règlement 79-5-2009 et ses amendements.

Adoptée

CE-2013-259 **SUBVENTION DE 200 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ASSOCIATION CHAMPAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de madame Mylène Berger, à titre de subvention pour la réalisation d'activités communautaires visant l'amélioration des conditions de vie des résidents du 100, rue Jean-Louis-Champagne.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-260 **SUBVENTION DE 250 \$ - CORPS DE CADETS 1573, BASSIN-DE-LA-LIÈVRE - RÉFECTION DE LA SALLE DE TIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Ligue des cadets de l'armée du Canada (Québec), à l'attention de madame Annik Gagnon, Corps de cadets 1573, Bassin-de-la-Lièvre, 911, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E4, à titre de subvention pour la réfection de la salle de tir.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-261

**SUBVENTION DE 590 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE COUP DE POUCE
POUR LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU
CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 590 \$ au Centre de la petite enfance Coup de pouce, 110, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 5Z7, à titre de subvention pour la tenue d'activités pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	590 \$	Patsy Bouthillette - De Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-262

**SUBVENTION DE 1 150 \$ - SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE
AMYOTROPHIQUE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de la Société de la sclérose latérale amyotrophique, à l'attention de monsieur Yamil Coulombe, 245, rue Fraser, Gatineau, Québec, J9H 2H9, à titre de subvention pour la marche qui aura lieu en juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir - des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-263

**SUBVENTION DE 3 250 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU
POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES DÉMUNIES DE LA
RÉGION DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 250 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour le soutien aux enfants et aux familles démunies de la région de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	500 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	1 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-264
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-922

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À VANCOUVER - 31 MAI AU 3 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 16 890 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers André Laframboise, Luc Montreuil et Maxime Tremblay à participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 3 juin 2013, conformément à l'article 3 de la procédure administrative SG-01-2002 - Frais de représentation des membres du conseil, congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ces déplacements, sur présentation de pièces justificatives, et ce, pour une dépense maximale de 16 890 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32332	2 888,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	3 695,92 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31081	3 421,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32338	3 456,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32333	3 421,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2013.

Adoptée

CE-2013-265

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À VANCOUVER - 31 MAI AU 3 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 21 056 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette ainsi que messieurs les conseillers Luc Angers, Joseph De Sylva, Stéphane Lauzon, Pierre Phillion et Stefan Psenak à participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 3 juin 2013, conformément à l'article 3 de la procédure administrative SG-01-2002 - Frais de représentation des membres du conseil, congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ces déplacements, sur présentation de pièces justificatives, et ce, pour une dépense maximale de 21 056 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-311-25143	3 421,15 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Congrès et colloques
02-79937-311-25144	3 421,15 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Congrès et colloques

02-79945-311-25145	3 456,15 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Congrès et colloques
02-79943-311-25146	3 421,15 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Congrès et colloques
02-79942-311-25147	3 421,15 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Congrès et colloques
02-79941-311-25148	3 914,62 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2013.

Adoptée

CE-2013-266 **SUBVENTION DE 1 100 \$ - IMPÉRATIF-FRANÇAIS - CONCOURS DE POÉSIE
2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la confection d'un recueil de poésie dans le cadre du concours de poésie, édition 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-267 **SUBVENTION DE 1 400 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL DE SAINT-
FRANCOIS DE SALES POUR LES ACTIVITÉS DU DÉPANNEUR ALIMENTAIRE
LA SOURCE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-François de Sales, 1291, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M4, à titre de subvention pour les activités du dépanneur alimentaire La Source.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	1 000 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2013.

Adoptée

CE-2013-268

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - 10 965,25 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 4 - 128 308,89 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 - 5 057,44 \$ - LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 51 ET 4 - 43 895,87 \$ ET 1 141 116,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 4, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que les listes des embauches numéros 51 et 4 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	10 965,25 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2013
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	128 308,89 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2013
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	5 057,44 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2013
Liste des embauches numéro 51	Embauches de personnel temporaire	43 895,87 \$	21 au 25 janvier 2013
Liste des embauches numéro 4	Embauches de personnel temporaire	1 141 116,05 \$	21 au 25 janvier 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2013.

Adoptée

CE-2013-269

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 - 547 565,90 \$ - PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-05 au montant de 547 565,90 \$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2013.

Adoptée

CE-2013-270

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - 18 029,81 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - 425 035,91 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 11 979,65 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 52 ET 5 - 9 627,56 \$ ET 344 691,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste de réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches numéros 52 et 5 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	18 029,81 \$	4 au 8 février 2013
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	425 035,91 \$	4 au 8 février 2013
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	11 979,65 \$	4 au 8 février 2013
Liste des embauches numéro 52	Embauches de personnel temporaire	9 627,56 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2013
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	344 691,85 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2013.

Adoptée

CE-2013-271

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 2 775 \$ - FONDATION DU COLLÈGE PRÉUNIVERSITAIRE NOUVELLES-FRONTIÈRES - SOUPER-BÉNÉFICE - 21 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay et Pierre Phillion à participer à une activité organisée par la Fondation du Collège préuniversitaire Nouvelles-Frontières qui aura lieu le 21 février 2013.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Stefan Psenak, Alain Riel, Patrice Martin, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin à subventionner cette activité pour un montant de 2 025 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 775 \$ à l'ordre de la Fondation du Collège préuniversitaire Nouvelles-Frontières, à l'attention de madame Dani Ann Robichaud, 250, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79946-972	150 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79935-972	75 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79948-972	150 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

02-79937-972	150 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	150 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79931-972	400 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79934-972	150 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	1 150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2013.

Adoptée

CE-2013-272

SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR LA LIÈVRE DE GATINEAU - FESTIPUCE 2013 - 22 AU 24 FÉVRIER 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur la Lièvre de Gatineau, 25, rue Stewart, Gatineau, Québec, J8L 3M8, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu du 22 au 24 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2013.

Adoptée

CE-2013-273

SUBVENTION DE 100 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE CÉGÉPIENS AUTOUR DU MONDE - 20 FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée Cégépiens autour du monde le 20 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2013.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif